

<u>NEWSLETTER</u> DE VOTRE COMMUNE

Août 2017 N°21

www.longvilliers.fr

Journées à retenir

Mardi 8 Août :

Journée internationale du chat



Samedi 12 Août :



Mardi 15 Août :



Mercredi 23 Août:



Vendredi 25 Août:



Saviez: Conduire A L'ETRANGER

Le permis français permet de conduire partout au sein de l'Espace Economique Européen (EEE). Ailleurs, il peut être nécessaire de présenter un permis de conduire international délivré gratuitement par les préfectures aux détenteurs du césame. Cependant, certains pays, comme la Chine, ne reconnaissent pas le permis international

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

ADOPTEZ LES BONS RÉFL

Le chiffre du mois

100 000

C'est le nombre
d'habitants qui
s'installent chaque
année dans les
territoires ruraux depuis
une dizaine d'année



Travaux d'élagage nécessaire à l'entretien de la ligne 225kV ECHINGHEN – SORRUS du 10 Juillet au 29 Décembre 2017.



FERMETURE DU
SECRETARIAT DE MAIRIE
DU 16 AU 25 AOUT INCLUS.

CATECHISME crintions et les ré-inscription se feron

Les inscriptions et les ré-inscription se feront au cours d'une réunion d'information

le Mercredi 13 Septembre 2017 à 18h00 à la Salle des Associations de Longvilliers.

Votre présence est indispensable pour que nous établissions au mieux les groupes de niveaux.

En attendant le plaisir de vous retrouver, bonnes vacances à tous !!!

Hugette, Jocelyne et Perrine

Pluie à la Saint Augustin (28 Foût) rend le sort des noise incertain

LA PROPRETE DES RUES EST AUSSI L'AFFAIRE

DES RIVERAINS









La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Neige, verglas, mauvaises herbes, herbes folles sur les trottoirs.

Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et que soit assurée une parfaite sécurité, l'entretien des trottoirs ou banquises, caniveaux (avaloires) incombe à chaque propriétaire ou locataire l'hiver pour la neige et le verglas, en toute saison pour le désherbage, herbes folles, feuilles, fruits, balayer...

ARRETE MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 CONSULTABLE EN MAIRIE

Si vous n'avez pas fait le nécessaire, vous risquez une amende de 38 euros et votre responsabilité de locataire ou propriétaire sera engagée par la victime en cas d'accident.



RAPPE

La destruction des chardons est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause, ou à son propriétaire ou obligation est défaut, Cette usufruitier. imposée à l'Etat, au également Département, aux communes pour leur domaine public ou privé. sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée <u>AVANT FIN JUILLET</u>.



Le Code Civil dans son article 673 rappelle au propriétaire d'arbustes, arbrisseaux, ou racines, ronces et brindilles, **qui avancent sur le domaine public** ou sur le voisin, est une infraction.

Il est contraint de les couper puisqu'elles dépassent de sa propriété et empiètent sur les voisins, voies et chemins. N'oubliez pas de ramasser les branches !

d'élagage d'exécution, seront contrevenants. des effectuées opérations au

L'article 671 rappelle que les plantations sont permises à la condition de respecter les distances et des hauteurs au regard des limites séparatives.

L'article 667 rappelle que la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais commun.

<u>Cet entretien doit être effectué</u> au plus tard le 15 Août 2017

Si vous partez en vacances...

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!



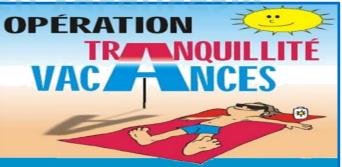
Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...





Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur www.interieur.gouv.fr

<u>DECHETTERIE D'ETAPLES SUR MER</u>









OUVERTURE

Du lundi au Samedi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 18h00 Le Dimanche : 8h30 – 12h

Fermeture les 24 et 31/12 et jours fériés



INFORMATIONS PRATIQUES

- Les véhicules admis sont limités à 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge)
- Pour accéder à la déchetterie, il est nécessaire de compléter au préalable une fiche d'identification du véhicule à déposer au gardien dès votre arrivée. Il est possible de la télécharger sur le site de la CCMTO.
- ➤ Par mesure de sécurité, le gardien de la déchetterie peut refuser tout déchet susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens. Merci de respecter les consignes.

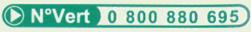
Pour tout renseigement, contacter les services par téléphone au 03.21.06.81.81 ou par mail à l'adresse ccmto@ccmto.fr

Adresse: Rue verte à Etaples sur Mer.

<u>Accès :</u> venant de Boulogne, prendre la direction de Fromessent et tourner à gauche avant de redescendre sur la caserne des Pompiers

Collecte sur rendez-vous de vos déchets électriques et électroniques

(appareils d'électroménager, écrans....)



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

